

## Charte qualité de l'acte éducatif

### Préambule

Les équipes pluri-professionnelles qui accompagnent les enfants, les adolescents et les adultes dans les établissements et services de l'association Sauvegarde 71, s'appliquent à mettre en œuvre une relation de qualité visant leur épanouissement. Cela prend des formes très variables, oscillant entre engagement personnel et méthodologie à déployer pour amener autrui à se réaliser. Mais il s'agit toujours de partager des moments de vie afin de soutenir chacun pour qu'il se situe mieux vis-à-vis de lui-même et de son environnement. Les professionnels se mobilisent alors dans un suivi leur permettant d'instruire une démarche éducative et une attention permanente au vécu émotif des personnes. C'est de cette manière que l'on peut les soutenir dans le développement de leur autonomie, ainsi que dans la résolution des conflits qu'elles éprouvent avec leur environnement.

### Article 1 : l'écoute et l'attention à la demande

L'attention portée aux actes et aux paroles de l'enfant, l'adolescent ou l'adulte accompagné lui témoigne de sa réelle importance, et donne lieu à des réponses respectueuses, sans pour autant signifier la soumission à toute exigence de sa part.

### Article 2 : la reconnaissance de la personne dans ses potentialités et ses difficultés

Chacun, quels que soient les actes posés et les difficultés, possède une valeur intrinsèque. La prise en compte des comportements inadéquats, et parfois la violence, se fait sans réduire l'individu à ce qu'il a pu commettre, pour mieux le guider dans une réflexion et une prise de conscience favorables à l'évolution de la maturité psychique et sociale.

### Article 3 : la volonté de mettre en scène un projet adapté

Les professionnels sont porteurs d'attentes qui conditionnent la mise en mouvement des personnes accompagnées. Mais celle-ci s'accompagne nécessairement de l'identification et de la reconnaissance des demandes des usagers.

### Article 4 : assurer un contenant

Les professionnels de l'action éducative accompagnent les personnes dans leur construction identitaire, notamment en s'efforçant de réduire les visions persécutrices qu'elles peuvent avoir d'elles-mêmes, susceptibles d'entraîner de nouvelles détériorations. Les professionnels et l'institution au sens large jouent un rôle de protection afin de réduire les passages à l'acte destructeurs pour l'individu et son environnement.

### Article 5 : l'affirmation de la loi comme condition de la bienveillance

Les professionnels accompagnent les enfants, les adolescents et les adultes dans une relation de proximité, et créent un espace relationnel où la frustration existe comme condition préalable à l'identification de ce qui est permis et interdit. C'est le travail sur la représentation de soi parmi les autres dans un espace social qui permet une éducation réussie.

### Article 6 : la considération de la personne dans un contexte systémique

Pour conduire son action éducative, le professionnel de l'éducation et de l'accompagnement tient compte de l'ensemble des éléments de la réalité de la personne, à travers sa famille, ses amis, ses pairs et les institutions qu'elle fréquente comme l'école, l'environnement du quartier et le voisinage, la communauté éventuelle, le lieu de travail, etc. Cette vision systémique s'appuie sur les apports des sciences humaines. Elle soutient les professionnels de l'éducation dans leur appréhension de la complexité des interdépendances qui influent sur les trajectoires personnelles.

### Article 7 : le regard porté sur soi comme source de remise en question

Précisément parce qu'il est engagé auprès de la personne en difficulté, le professionnel se livre à une réflexion permanente. Il échange avec ses collègues dans le cadre des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique. Ceci l'aide à instruire une relation de confiance, à communiquer une image exempte d'ambiguïté, à éprouver des attitudes positives envers autrui, et donc à faire éclore ses potentialités sans imposer sa propre conception du monde.